

Conférence du désarmement

22 septembre 2017

Français

Original : anglais

Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–27	2
A. Session de 2017 de la Conférence	2–8	2
B. Participants aux travaux de la Conférence	9	3
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence.....	10–11	3
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2017.....	12–21	4
E. Élargissement de la composition de la Conférence.....	22–24	7
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence.....	25	7
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence.....	26	7
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	27	7
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2017	28–58	7
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire .	34–36	11
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	37–39	13
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	40–42	14
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	43–45	14
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques	46–48	15
F. Programme global de désarmement.....	49–51	15
G. Transparence dans le domaine des armements	52–54	16
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes ..	55	16
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies.....	56–58	16



I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-douzième session, le rapport annuel sur sa session de 2017, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2017 de la Conférence

2. La Conférence s'est réunie du 23 janvier au 31 mars, du 15 mai au 30 juin et du 31 juillet au 15 septembre 2017. Durant cette période, elle a tenu 32 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu six séances plénières informelles.

4. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, les États membres ci-après ont accédé successivement à la présidence de la Conférence : Roumanie, Fédération de Russie, Sénégal, Slovaquie, Afrique du Sud et Espagne.

5. À la 1^{re} séance plénière de la session de 2017, le 24 janvier 2017, M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a donné lecture d'un message du Secrétaire général, António Guterres, dans lequel celui-ci a notamment souligné que le monde attendait de la Conférence du désarmement qu'elle apporte des solutions rationnelles et diplomatiques, qu'elle favorise une sécurité fondée sur une action pacifique et qu'elle crée les instruments nécessaires à l'instauration de la confiance mutuelle et de la stabilité internationale. Le Secrétaire général a encouragé la Conférence du désarmement à tout faire pour trouver des compromis et à tirer tout le parti possible de ses partenariats avec la société civile et les milieux universitaires, et a promis que l'ONU serait l'alliée de la Conférence et lui offrirait son assistance chaque fois qu'elle le pourrait. Il s'est dit fermement déterminé à œuvrer pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive et pour la stricte réglementation des armes classiques. Il s'est également dit déterminé à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires (CD/PV.1402).

6. Sur l'invitation conjointe du deuxième Président de la Conférence, M. Alexey Borodavkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Michael Møller, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M. Ayman Safadi, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie (CD/PV.1408) ; M. Bert Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas (CD/PV.1408) ; M. Kairat Abdrakhmanov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1409) ; M. Edgars Rinkevics, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie (CD/PV.1409) ; M. Pedro Raul Villagra Delgado, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Argentine (CD/PV.1409) ; M. Ioannis Amanatidis, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Grèce (CD/PV.1409) ; M. Yun Byung-se, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée (CD/PV.1409) ; M. Alfonso Dastis, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne (CD/PV.1409) ; M. Motome Takisawa, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1409) ; M. Gennadiy M. Gatilov, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1409) ; M. Valentin Rybakov, Ministre adjoint des affaires étrangères du Bélarus (CD/PV.1409) ; M. Geoffrey Onyeama, Ministre des affaires étrangères du Nigéria (CD/PV.1409) ; M. Benedetto della Vedova, Ministre adjoint des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie (CD/PV.1409) ; M. George Ciamba, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Roumanie (CD/PV.1410) ; M. Carlos Raul Morales Moscoso, Ministre des affaires étrangères du Guatemala (CD/PV.1410) ; M. Virasakdi Futrakul, Ministre adjoint

des affaires étrangères de la Thaïlande (CD/PV.1410) ; M. Lubomir Ivanov, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Bulgarie (CD/PV.1411) ; M. Ibrahim Aljafari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq (CD/PV.1411) ; M^{me} Margot Wallström, Ministre des affaires étrangères de la Suède (CD/PV.1411) ; M. Ruben Dario Molina, Ministre adjoint des affaires étrangères du Venezuela (République bolivarienne du) (CD/PV.1411) ; M. Timo Soini, Ministre des affaires étrangères de la Finlande (CD/PV.1432). Sur l'invitation du sixième Président de la Conférence, M. Julio Herráiz España, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne à la Conférence du désarmement, M. Ahmed Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (CD/PV.1430), et M^{me} Izumi Nakamitsu, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement (CD/PV.1432), ont pris la parole à la Conférence.

7. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence et leur préoccupation quant à la situation dans laquelle elle se trouvait, ont invité la Conférence à contribuer à faire avancer les questions inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale en sortant de l'impasse dans laquelle elle se trouvait, et ont présenté leurs priorités nationales pour les travaux de la Conférence.

8. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, de M^{me} Mary Soliman, Secrétaire générale adjointe par intérim de la Conférence du désarmement et Directrice par intérim du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (jusqu'au 31 mai 2017), de M^{me} Anja Kaspersen, Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement et Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (à compter du 24 juillet 2017) et de M. Marco Kalbusch, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence du désarmement.

B. Participants aux travaux de la Conférence

9. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux de 40 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Guatemala, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Nicaragua, Oman, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovaquie, Tadjikistan, Thaïlande et Togo.

11. La Conférence était saisie des documents suivants relatifs à la présence et à la participation d'États non membres :

a) CD/2086, en date du 25 janvier 2017, intitulé « Lettre datée du 24 janvier 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie, concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2017 aux travaux de la Conférence » ;

b) CD/2088, en date du 6 février 2017, intitulé « Lettre datée du 2 février 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Chypre ».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2017

12. À sa 1402^e séance plénière, le 24 janvier 2017, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, M. Adrian Vierita, Ambassadeur de Roumanie, conformément à l'article 29 de son règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2017 (CD/PV.1402). Cet ordre du jour (CD/2085) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2017 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. ».

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les articles 27 et 30 de son règlement intérieur. ».

14. Conformément au paragraphe 54 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2016 (CD/2080), le dernier Président de la session de 2016 (République de Corée) et le premier Président de la session de 2017 (Roumanie) ont procédé à des consultations informelles entre les deux sessions afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2017.

15. À la 1406^e séance plénière, le 17 février 2017, la Conférence a adopté la décision CD/2090, soumise par le Président de la Conférence, M. Adrian Vierita, Ambassadeur de Roumanie, relative à la création d'un groupe de travail sur la voie à suivre pour déterminer les bases communes d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation, qui se lit comme suit :

« *La Conférence du désarmement,*

Conformément à son ordre du jour publié sous la cote CD/2085,

Consciente de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement,

Soulignant l'importance que revêtent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et complet assorti d'un mandat de négociation, le plus tôt possible à sa session de 2017,

Rappelant les responsabilités confiées au Président en vertu du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, en particulier son article 29, eu égard à l'élaboration du programme de travail de la Conférence,

Reconnaissant qu'il faut mener des négociations multilatérales en vue de parvenir à un accord sur les questions d'intérêt commun afin de renforcer la situation et les structures internationales en matière de sécurité,

Rappelant, à cet égard, qu'un certain nombre de questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement doivent faire l'objet de négociations aux fins de la réalisation des objectifs de désarmement,

Prenant note des conclusions énoncées dans le rapport final sur les travaux du groupe de travail informel rétabli conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, avec pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle, tel qu'adopté, publié sous la cote CD/2033,

Décide,

1. De créer un groupe de travail sur la voie à suivre, en vertu de l'article 23 de son règlement intérieur, pour soutenir le Président de la Conférence du désarmement, ayant pour mandat :

- De faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/2085 ;
- De déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en tenant compte des efforts et des priorités de la communauté internationale ;
- De trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation ;
- D'envisager les mesures qui devront être prises à l'avenir ;

2. Que le groupe de travail pourra, à tout moment, constituer des sous-groupes selon que de besoin, pour l'appuyer dans l'exécution de son mandat ;

3. Que l'Ambassadeur du Myanmar, M. Htin Lynn, présidera le groupe de travail. Si des sous-groupes devaient être mis en place, les facilitateurs de ces sous-groupes seraient alors désignés par le groupe de travail ;

4. Que la participation au groupe de travail et à ses sous-groupes restera ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement. Les États non membres intéressés parmi ceux que la Conférence a invités à prendre part à ses travaux pendant la session de 2017 sont invités à assister aux réunions du groupe de travail et de ses sous-groupes ;

5. Que le Règlement intérieur de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/8/Rev.9, sera applicable *mutatis mutandis* aux activités du groupe de travail et de ses sous-groupes ;

6. Que le groupe de travail ainsi que ses sous-groupes tiendront des réunions au cours de la session de 2017 conformément au calendrier établi par le Président du groupe de travail, en concertation avec le Président de la Conférence. Les sous-groupes rendront compte au groupe de travail de l'état d'avancement de leurs travaux ;

7. Que le Président du groupe de travail rendra régulièrement compte à la Conférence, par l'intermédiaire du Président de la Conférence du désarmement, de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail. Les sous-groupes soumettront leurs rapports, comme convenu par les États membres de la Conférence, au Président du groupe de travail. Le Président du groupe de travail devra soumettre, dès que possible, le rapport final du groupe au Président de la Conférence, pour examen et adoption par la Conférence conformément au Règlement intérieur de la Conférence ;

8. Que, si la Conférence du désarmement s'entendait sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation, toutes les activités menées conformément à la présente décision prendraient fin et le Président du groupe de travail rendrait compte des travaux du groupe au Président de la Conférence du désarmement et, à la demande de ce dernier, en plénière, conformément au règlement intérieur. ».

Les vues exprimées par les délégations lors des débats sur la création du groupe de travail ont été consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

16. La Conférence a tenu deux séances plénières informelles sur la création du groupe de travail sur la voie à suivre, les 3 et 10 février 2017, sous la présidence de M. Adrian Vierita, Ambassadeur de Roumanie.

17. À l'issue d'intenses consultations, le Président de la Conférence, M. Fedor Rosocha, Ambassadeur de Slovaquie, a noté à la 1421^e séance plénière qu'un accord avait été trouvé sur le calendrier des réunions prévues pour le Groupe de travail proposé par le Président du groupe de travail, M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar (CD/PV.1421).

18. À la 1412^e séance plénière, le 7 mars 2017, le Président de la Conférence, M. Alexey Borodavkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, a présenté un projet de proposition de programme de travail (CD.PV.1412).

19. La Conférence a tenu deux séances plénières informelles sur le programme de travail, les 24 février et 10 mars 2017, sous la présidence de M. Alexey Borodavkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie.

20. Tout au long de la session de 2017, les Présidents de la Conférence ont mené d'intenses consultations en vue de trouver un accord sur un programme de travail, mais aucun consensus ne s'est formé. Le groupe de travail sur la voie à suivre a tenu des consultations informelles sur le fond sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence. Le cinquième Président (Afrique du Sud) n'a pas convoqué de séance plénière de la Conférence du désarmement.

21. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

a) CD/2084, en date du 17 janvier 2017, intitulé « Lettre datée du 16 janvier 2017, adressée aux représentants permanents et chefs de délégation des États membres de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence du désarmement et Représentant permanent de la Roumanie à la Conférence » ;

b) CD/2095, en date du 19 juin 2017, intitulé « Lettre datée du 14 juin 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Président du groupe de travail sur la voie à suivre » ;

c) CD/2108, en date du 18 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 15 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par Son Excellence N. J. Mxakato-Diseko, Ambassadeur d'Afrique du Sud, comprenant sept annexes (notes verbales adressées à la Mission permanente de la Roumanie, à la Mission

permanente de la Fédération de Russie, à la Mission permanente du Sénégal, à la Mission permanente de la Slovaquie, à la Mission permanente de l'Espagne et au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Afrique du Sud, et lettre adressée à Son Excellence N. J. Mxakato-Diseko, Ambassadeur d'Afrique du Sud, par Son Excellence Julio Herráiz, Ambassadeur d'Espagne à la Conférence du désarmement, au nom d'une liste de pays) ».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

22. Les délégations ont traité en séance plénière de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence (CD/PV.1402, CD/PV.1403, CD/PV.1405, CD/PV.1406, CD/PV.1409, CD/PV.1410, CD/PV.1411, CD/PV.1414, CD/PV.1419, CD/PV.1420, CD/PV.1423, CD/PV.1427 et CD/PV.1432). Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

23. À l'initiative du Président de la Conférence, M. Fedor Rosocha, Ambassadeur de Slovaquie, une séance informelle a été consacrée le 13 juin 2017 à l'article 2 du règlement intérieur, relatif au réexamen de la composition de la Conférence.

24. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classés par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

25. Les délégations ont traité en séance plénière la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

26. Les délégations ont débattu en séance plénière de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

27. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur l'interaction de la Conférence avec la société civile. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2017

28. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

29. Comme suite à la création du groupe de travail sur la voie à suivre (CD/2090), présidé par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, le groupe de travail a tenu 24 réunions les 24 février, 30 mai, 1^{er}, 6, 8, 14, 15, 16, 20, 22, 23, 28, 29 et 30 juin et les 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 22 et 25 août 2017, conformément au calendrier établi par le Président du groupe, en concertation avec le Président de la Conférence.

30. Le 25 août 2017, le groupe de travail a adopté son rapport final, que son président a soumis à la Conférence du désarmement, pour examen, par l'intermédiaire du sixième Président de la session, M. Julio Herráiz España, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne. Le 29 août 2017, la Conférence a adopté le rapport du groupe de travail (CD/2097), qui se lit comme suit :

« Rapport final du groupe de travail sur la voie à suivre

1. À la 1406^e séance plénière, le 17 février 2017, la Conférence du désarmement a, en vertu de l'article 23 de son règlement intérieur, créé un groupe de travail sur la voie à suivre, pour soutenir le Président de la Conférence, ayant pour mandat, notamment, de trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation (CD/2090).

2. Le groupe de travail sur la voie à suivre était présidé par M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar, conformément au paragraphe 3 du dispositif du document CD/2090.

3. Le groupe de travail sur la voie à suivre avait pour mandat :

- De faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/2085 ;
- De déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en tenant compte des efforts et des priorités de la communauté internationale ;
- De trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation ;
- D'envisager les mesures qui devront être prises à l'avenir.

4. La participation au groupe de travail était ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres intéressés parmi ceux que la Conférence avait invités à prendre part à ses travaux pendant la session de 2017.

5. Le Règlement intérieur de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/8/Rev.9, était applicable *mutatis mutandis* aux activités du groupe de travail et de ses sous-groupes.

6. Le groupe de travail a tenu des réunions le 24 février et une réunion d'organisation le 30 mai.

7. À l'issue d'intenses consultations menées par le Président du groupe de travail, M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar, la Conférence du désarmement a approuvé, à sa 1421^e séance plénière, le calendrier du groupe de travail. Conformément à ce calendrier, le groupe de travail a tenu les réunions ci-après :

1^{er}, 6 et 8 juin, matin

Faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/2085, et déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en tenant compte des efforts et des priorités de la communauté internationale.

14 juin, après-midi ; 15 et 16 juin, matin

Point 3 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace

20 juin, après-midi ; 22 et 23 juin, matin

Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont

	liées, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
28 et 29 juin, après-midi ; 30 juin, matin	Point 4 de l'ordre du jour : Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
8 août, après-midi ; 9 et 10 août, matin	Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, l'accent étant mis sur le désarmement nucléaire.
11 août, matin ; 14 et 15 août, après-midi	Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour : Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements.
16 août, après-midi ; 17 août, matin ; 22 août, après-midi ; 25 août, matin	Réunions du groupe de travail.

8. Toutes les réunions du groupe de travail sur la voie à suivre ont été présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar. En outre, les séances consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et les séances consacrées au point 4 de l'ordre du jour ont été coanimées par M. Biontino, Ambassadeur d'Allemagne, en sa qualité de collaborateur du Président ; les séances consacrées au point 3 de l'ordre du jour ont été coanimées par M. Helmut Lagos, du Chili, en sa qualité de collaborateur du Président ; les séances consacrées aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour ont été coanimées par M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus, en sa qualité de collaborateur du Président.

9. Les rapports des réunions du groupe de travail établis par le Président et par les collaborateurs du Président, à titre personnel et sans préjudice des positions des délégations, ont été publiés dans les documents suivantes :

CD/2106, en date du 15 septembre 2017, intitulé "Lettre datée du 14 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de l'Union du Myanmar, transmettant le rapport sur les réunions informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général le désarmement nucléaire" ;

CD/2105, en date du 15 septembre 2017, intitulé "Note verbale datée du 14 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la représentation permanente de la République fédérale d'Allemagne", transmettant un rapport sur les débats menés au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et un rapport sur les débats menés au titre du point 4 de l'ordre du jour, relatif aux arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ;

CD/2100, en date du 13 septembre 2017, intitulé "Note verbale datée du 7 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement

par la Mission permanente du Chili, transmettant le rapport sur les discussions informelles consacrées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace" ;

CD/2102, en date du 13 septembre 2017, intitulé "Lettre datée du 8 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République du Bélarus, M. Yury Ambrazevich", transmettant un rapport sur les débats menés au titre des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

10. Le Président du groupe de travail sur la voie à suivre transmet le rapport final du groupe au Président de la Conférence du désarmement, conformément aux paragraphes 6 et 7 de la décision CD/2090.

Le Président du groupe de travail sur la voie à suivre
Ambassadeur du Myanmar
Htin Lynn ».

31. À l'initiative du Président de la Conférence, M. Alexey Borodavkin, Ambassadeur et Représentant permanent de la Fédération de Russie, et avec l'accord de la Conférence, une réunion informelle consacrée à la commémoration du cent dixième anniversaire de la deuxième Conférence de la paix de La Haye s'est tenue le 22 février 2017.

32. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents sont reproduits dans l'appendice I du présent rapport. On trouvera dans l'appendice II un index des procès-verbaux, par pays et par sujet, indiquant les déclarations faites par les délégations en 2017, ainsi que le texte des procès-verbaux des séances plénières officielles de la Conférence.

33. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 4 janvier 2017 (CD/2083), par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante et onzième session, en 2016, y compris les résolutions où il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement (CD/2083). Ces dernières sont énumérées ci-après :

- | | |
|-------|---|
| 71/30 | Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, onzième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule et par. 2, 4 et 5) |
| 71/31 | Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième alinéas du préambule et par. 5, 6 et 8) |
| 71/32 | Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (septième alinéa du préambule et par. 2 et 3) |
| 71/40 | Désarmement régional (par. 1) |
| 71/41 | Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2) |
| 71/42 | Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule et par. 3) |
| 71/49 | Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires (douzième alinéa du préambule) |
| 71/54 | Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingtième alinéa du préambule et par. 16) |
| 71/55 | Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule) |
| 71/58 | Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (douzième et |

	treizième alinéas du préambule)
71/63	Désarmement nucléaire (seizième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième alinéas du préambule et par. 16, 17 et 20)
71/67	Vérification du désarmement nucléaire (par. 5)
71/71	Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (treizième alinéa du préambule et par. 4, 7 et 14)
71/74	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 5)
71/75	Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule et par. 1 et 2)
71/81	Rapport de la Conférence du désarmement (premier, deuxième, troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième et douzième alinéas du préambule et par. 1 à 10)
71/82	Rapport de la Commission du désarmement (par. 2 et 11)
71/258	Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (cinquième alinéa du préambule et par. 14)
71/259	Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (deuxième, quatrième, cinquième et sixième alinéas du préambule et par. 1, 4, 5 et 6)

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

34. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

35. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2081, en date du 14 novembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 26 septembre 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant le document intitulé “Cuba célèbre la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires le 26 septembre” » ;

b) CD/2082, en date du 16 novembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 3 novembre 2016, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Bélarus, transmettant la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus prononcée à l'occasion du vingtième anniversaire du retrait par le Bélarus de ses armes nucléaires » ;

c) CD/2091, en date du 23 février 2017, intitulé « Note verbale datée du 20 février 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, transmettant en annexe le texte de la “Déclaration des États membres de l'OPANAL à l'occasion du cinquantième de la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes” » ;

d) CD/2096, en date du 23 juin 2017, intitulé « Lettre datée du 19 juin 2017 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas » ;

e) CD/2099, en date du 11 septembre 2017, intitulé « Sri Lanka. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire » ;

f) CD/2101, en date du 12 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 11 septembre 2017, adressée à tous les représentants permanents des États membres et non membres de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence du désarmement, M. Julio Herráiz » ;

g) CD/2103, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 12 septembre 2017 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique » ;

h) CD/2104, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 12 septembre 2017 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique » ;

i) CD/2105, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 14 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la représentation permanente de la République fédérale d'Allemagne » ;

j) CD/2106, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 14 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de l'Union du Myanmar, transmettant le rapport sur les réunions informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général le désarmement nucléaire » ;

k) CD/2107, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 15 septembre 2017, adressée à la Conférence du désarmement par la délégation du Japon » ;

l) CD/2109, en date du 20 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 15 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le texte de la déclaration du Gouvernement de la République de Corée sur le sixième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, effectué le 3 septembre » ;

m) CD/2110, en date du 20 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 15 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée » ;

n) CD/2111, en date du 20 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 11 septembre 2017, adressée au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République d'Iran ».

36. Conformément au calendrier que son président avait établi en concertation avec le Président de la Conférence, le groupe de travail sur la voie à suivre a examiné de façon informelle les points 1 et 2 de l'ordre du jour, respectivement intitulés « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » et « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, les 20, 22 et 23 juin 2017, et les points 1 et 2 de l'ordre du jour, respectivement intitulés « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » et « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », avec pour thème général le désarmement nucléaire, les 8, 9 et 10 août 2017. Les séances étaient présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar. Les séances consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires étaient coanimées par M. Michael Biontino, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne, en sa qualité de collaborateur du Président. Les délégations ont exprimé diverses vues lors de ces séances.

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

37. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

38. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2081, en date du 14 novembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 26 septembre 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant le document intitulé “Cuba célèbre la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires le 26 septembre” » ;

b) CD/2082, en date du 16 novembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 3 novembre 2016, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Bélarus, transmettant la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus prononcée à l'occasion du vingtième anniversaire du retrait par le Bélarus de ses armes nucléaires » ;

c) CD/2091, en date du 23 février 2017, intitulé « Note verbale datée du 20 février 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, transmettant en annexe le texte de la “Déclaration des États membres de l'OPANAL à l'occasion du cinquantième de la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes” » ;

d) CD/2096, en date du 23 juin 2017, intitulé « Lettre datée du 19 juin 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas » ;

e) CD/2099, en date du 11 septembre 2017, intitulé « Sri Lanka au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire » ;

f) CD/2101, en date du 12 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 11 septembre 2017, adressée à tous les représentants permanents des États membres et non membres de la Conférence du désarmement par le Président de la Conférence du désarmement, M. Julio Herráiz » ;

g) CD/2103, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 12 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique » ;

h) CD/2105, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 14 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la représentation permanente de la République fédérale d'Allemagne » ;

i) CD/2106, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 14 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de l'Union du Myanmar, transmettant le rapport sur les réunions informelles sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général le désarmement nucléaire » ;

j) CD/2107, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 15 septembre 2017, adressée à la Conférence du désarmement par la délégation du Japon » ;

k) CD/2109, en date du 20 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 15 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le texte de la déclaration du Gouvernement de la République de Corée au sujet du sixième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, effectué le 3 septembre » ;

l) CD/2110, en date du 20 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 15 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée » ;

m) CD/2111, en date du 20 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 11 septembre 2017, adressée au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République d'Iran ».

39. Conformément au calendrier que son président avait établi en concertation avec le Président de la Conférence, le groupe de travail sur la voie à suivre a examiné de façon informelle les points 1 et 2 de l'ordre du jour, intitulés « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » et « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, les 20, 22 et 23 juin 2017, et les points 1 et 2 de l'ordre du jour, intitulés « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » et « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », avec pour thème général le désarmement nucléaire, les 8, 9 et 10 août 2017. Les séances étaient présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar. Les séances consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires étaient coanimées par M. Michael Biontino, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne, en sa qualité de collaborateur du Président. Les délégations ont exprimé diverses vues pendant ces séances.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

40. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

41. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2098, en date du 6 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 9 août 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant la déclaration conjointe du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et du Président de la République socialiste du Viet Nam, Tran Dai Quang, du 29 juin 2017, concernant le non-déploiement en premier d'armes de quelque nature que ce soit dans l'espace » ;

b) CD/2100, en date du 13 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 7 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Chili, transmettant le rapport sur les discussions informelles consacrées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

42. Conformément au calendrier que son président avait établi en concertation avec le Président de la Conférence, le groupe de travail sur la voie à suivre a examiné de façon informelle le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », les 14, 15 et 16 juin 2017. Les séances étaient présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, et coanimées par M. Helmut Lagos (Chili), en sa qualité de collaborateur du Président. Les délégations ont exprimé diverses vues pendant ces séances.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

43. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

44. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/2105, en date du 15 septembre 2017, intitulé « Note verbale datée du 14 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la représentation permanente de la République fédérale d'Allemagne ».

45. Conformément au calendrier que son président avait établi en concertation avec le Président de la Conférence, le groupe de travail sur la voie à suivre a examiné de façon informelle le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes », les 28, 29 et 30 juin 2017. Les séances étaient présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, et coanimées par Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne, en sa qualité de collaborateur du Président. Les délégations ont exprimé diverses vues pendant ces séances.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques

46. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

47. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/2102, en date du 13 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 8 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République du Bélarus, M. Yury Ambrazevich ».

48. Conformément au calendrier que son président avait établi en concertation avec le Président de la Conférence, le groupe de travail sur la voie à suivre a examiné de façon informelle le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques », les 11, 14 et 15 août. Les séances étaient présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, et coanimées par M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur et Représentant permanent du Bélarus, en sa qualité de collaborateur du Président. Les délégations ont exprimé diverses vues pendant ces séances.

F. Programme global de désarmement

49. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

50. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/2102, en date du 13 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 8 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République du Bélarus, M. Yury Ambrazevich ».

51. Conformément au calendrier que son président avait établi en concertation avec le Président de la Conférence, le groupe de travail sur la voie à suivre a examiné de façon informelle le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Programme global de désarmement », les 11, 14 et 15 août. Les séances étaient présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, et coanimées par M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur et Représentant permanent du Bélarus, en sa qualité de collaborateur du Président. Les délégations ont exprimé diverses vues pendant ces séances.

G. Transparence dans le domaine des armements

52. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

53. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/2102, en date du 13 septembre 2017, intitulé « Lettre datée du 8 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République du Bélarus, M. Yury Ambrazevich ».

54. Conformément au calendrier du groupe de travail sur la voie à suivre que son président avait établi, en concertation avec le Président de la Conférence, le groupe de travail sur la voie à suivre a examiné de façon informelle le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Transparence dans le domaine des armements », les 11, 14 et 15 août. Les séances étaient présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur et Représentant permanent du Myanmar, et coanimées par M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur et Représentant permanent du Bélarus, en sa qualité de collaborateur du Président. Les délégations ont exprimé diverses vues pendant ces séances.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

55. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

a) CD/2087, en date du 1^{er} février 2017, intitulé « Note verbale datée du 31 janvier 2017, transmettant le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine en date du 30 janvier 2017 » ;

b) CD/2089, en date du 13 février 2017, intitulé « Lettre datée du 8 février 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie » ;

c) CD/2092, en date du 7 mars 2017, intitulé « Lettre datée du 3 mars 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire de Chine » ;

d) CD/2093, en date du 6 juin 2017, intitulé « Note verbale datée du 26 avril 2017 du Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement adressée au Bureau des affaires de désarmement concernant l'attaque survenue le 4 avril 2017 à Khan Sheikhoun » ;

e) CD/2094, en date du 19 juin 2017, intitulé « Lettre datée du 5 juin 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant les observations que le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a formulées concernant le dossier syrien relatif aux armes chimiques en réponse à l'évaluation nationale présentée par la France à la suite de l'attaque chimique menée le 4 avril à Khan Sheikhoun ».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

56. Consciente de la nécessité de faire avancer le désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés faits pour établir un programme de travail pour la session de 2017 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2018, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations entre les sessions, puis de faire, si possible, des recommandations concernant toutes les propositions pertinentes, passées, présentes ou futures, notamment celles soumises comme documents de la Conférence du désarmement, ainsi que les vues

exprimées et les discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait.

57. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2018 seraient les suivantes :

Première partie : 22 janvier-30 mars ;

Deuxième partie : 14 mai-29 juin ;

Troisième partie : 30 juillet-14 septembre.

58. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-douzième session, le rapport annuel adopté par la Conférence le 14 septembre 2017.

Le Président de la Conférence
Ambassadeur d'Espagne
(Signé) Julio **Herráiz España**
